



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 31 Mai 2010**

**Délibération n° 2010-11**

Date de convocation : 20 Mai 2010  
Nombre de délégués en exercice : 34  
Titulaires : 22  
Suppléants : 2  
Absents non remplacés : 10  
Votants : 24

L'an deux dix, le trente et un mai à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie de Le Pontet, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE.

**ETAIENT PRESENTS :**

**POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :**

M. ORLANDO - M. BUIS - M. CORTADE - M. QUIOT - M. RANDOULET - M. GOUDON - M. BEL - M. GUIN - M. BANACHE - M. VACCHIANI

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUVEZE :**

M. BARONE - Mme LAGET - M. PEREZ - M. LAGNEAU - M. GARCIA

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DU RHONE GARDOISES**

M. GUEDES - M. LANGLADE - M. ANASTASY - M. DEL BIANCO - M. MANETTI - Mme BOUSQUET

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT**

M. GROS - Mme LAFAURE - M. MARGAILLAN

Secrétaire de séance : Mme Chantal BOUSQUET

**OBJET : Remplacement de M. Guy PECOUL au sein du Bureau SCoT**

**Rapporteur : M. Alain CORTADE**

Le rapporteur expose :

Suite au décès de M. Guy PECOUL, Vice-président du SMBVA survenu le 27 mars 2010, il convient de procéder à l'élection du 2<sup>ème</sup> Vice-président.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales : « le Bureau de l'établissement de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci ».



Comme suite aux élections du 28/09/2009, il a été décidé de composer le Bureau du SMBVA de la manière suivante : 1 Président et 10 Vice-présidents et selon la répartition ci-après :

- 5 membres pour le Grand Avignon
- 2 membres pour la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat
- 2 membres pour la Communauté de Communes du Pays de Rhône et Ouvèze
- 2 membres pour la Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise

M. Guy PECOUL ayant été désigné par délibération 2<sup>ème</sup> Vice-président, il convient d'élire dès à présent son remplaçant.

#### LE COMITE SYNDICAL

Mr Alain CORTADE, Président, entendu,

ENREGISTRE la candidature de M. Patrick MANETTI

PROCEDE à son élection à bulletins secrets

**Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24

Nombre de bulletins blancs : 0

suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 13

M. Patrick MANETTI a obtenu : 24 voix

M. Patrick MANETTI ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé deuxième vice-président et est immédiatement installé.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 11/09/2010

Pour extrait conforme  
Le Président

Alain CORTADE